

Communiqué de presse

Bordeaux, le 10 mars 2025

La Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes se mobilise pour soutenir les victimes de violences conjugales avec un dispositif d'ouverture de compte simplifiée

Un dispositif d'ouverture de compte simplifiée et rapide est désormais disponible auprès de la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes pour les victimes de violences conjugales.

Ce service, confidentiel et gratuit pendant 2 ans, est destiné à soutenir les victimes de violences conjugales. Le lancement de ce dispositif a été, notamment annoncé le samedi 8 mars à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes.

*« En tant qu'acteur engagé sur son territoire, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes, souhaite soutenir les victimes de violences conjugales, un fléau qui comprend aussi souvent d'importantes privations économiques, à la fois insidieuses et destructrices. Dans cette optique, nous avons développé **un dispositif répondant à une urgence sociale, permettant à ces victimes de retrouver rapidement leur autonomie financière.** Cette indépendance est essentielle pour regagner leur liberté et sécuriser leur avenir. Ce projet, en adéquation avec la Loi Létard, qui prévoit une aide financière d'urgence représente une avancée significative dans **notre engagement en faveur d'une société plus solidaire pour que chacun puisse se reconstruire dans un environnement sûr et digne.** »*

Frédérique Destailleur

Présidente du Directoire Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes.

Briser la dépendance économique pour aider les victimes à se reconstruire

Les violences conjugales touchent chaque année des milliers de personnes et majoritairement des femmes. Ces violences ne se limitent pas aux maltraitances physiques ou psychologiques, mais incluent souvent **des restrictions sur l'accès aux ressources financières.** Ainsi, en France, plus de 4 femmes sur 10 sont victimes de violences conjugales dites économiques*.

En facilitant **l'ouverture d'un compte bancaire personnel, dissocié du domicile conjugal et accompagné d'une autorisation de découvert selon les profils**, la Caisse d'Épargne Aquitaine Poitou-Charentes vise à offrir une indépendance économique immédiate, cruciale à la reconstruction des victimes. Notre banque se positionne ainsi **en acteur solidaire utile aux familles de son territoire.**

**Selon une étude IFOP pour les Glorieuses - 2023 - Les violences économiques conjugales se définissent par un contrôle, un appauvrissement ou un manque à gagner qui peuvent aller jusqu'à la dépossession totale, des moyens d'autonomie financière des femmes.*

Un dispositif rapide et sécurisé :

- Ouverture de compte sous réserve de présentation des pièces règlementaires essentielles.
- Compte personnel gratuit pendant 2 ans : incluant une carte bancaire sans frais, avec possibilité d'autorisation de découvert selon le profil.
- Confidentialité totale : compte non rattaché au domicile conjugal, protégé pour garantir la sécurité des victimes.
- Ligne téléphonique dédiée : accessible aux victimes avec un traitement prioritaire des demandes par une équipe spécialisée.
- Une adresse mail dédiée : parcours.confiance@ceapc.caisse-epargne.fr

Un lien fort avec le monde associatif

En lien avec l'**association Résonnantes**, les victimes ou les témoins de violences sexistes peuvent télécharger une appli dédiée : www.app-elles.fr/ dans laquelle ils retrouveront le dispositif d'ouverture de compte de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charentes.

Au fil de l'eau, la Caisse d'Epargne tissera des liens avec d'autres associations de la région.

Une initiative d'innovation sociale en lien avec la Loi Létard

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre des dispositions de la Loi Létard de février 2023, qui crée une aide universelle d'urgence pour les victimes de violences conjugales.

Première banque à offrir aux femmes l'accès à l'épargne via le Livret A en 1881, la Caisse d'Epargne, fidèle à son engagement historique pour l'innovation sociale, réaffirme son rôle d'acteur solidaire régional.

A propos de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes

Banque engagée, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes est une banque régionale coopérative qui appartient à ses 305 726 clients sociétaires avec qui elle partage ses valeurs de solidarité, de responsabilité et de proximité. Couvrant les 9 départements des territoires Aquitaine et Poitou-Charentes, la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes bénéficie d'un maillage territorial avec : 3 sites administratifs, 342 agences commerciales (+ une agence digitale), 9 centres d'affaires territoriaux dédiés aux entreprises, à l'ESS, 14 agences Professionnels, 1 centre d'affaires Vitibanque dédié à la filière Vins et spiritueux, 1 centre d'expertises Immobilier Professionnel, 1 Banque d'Affaires avec 2 centres d'affaires Grands Comptes ETI, Institutionnels (Bailleurs Sociaux, Collectivités, SEM) , avec 1 Banque Privée dont 3 espaces dédiés, des Banquiers Conseils, 1 banque judiciaire « La Banque de l'Orme », 1 centre d'affaires dédié à la gestion de la relation à distance pour les collectivités locales. Ses 2 464 collaborateurs sont au service de 1,2 million de clients, particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels.

Plus d'informations : www.caisse-epargne-APC.fr



Chiffre mis à jour au 31/12/2023

**Contacts presse : Sébastien Cherruau - 06.99.04.58.34, sebastien.cherruau@ceapc.caisse-epargne.fr
Caroline Viard - direction-communication@ceapc.caisse-epargne.fr**